

CHARIER S.A.

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au capital de 6.710.000 €

SIEGE SOCIAL : 87-89 Rue Louis Pasteur - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

SIREN 305 319 477 - R.C.S. SAINT- NAZAIRE

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 17 JUIN 2011

Le 17 juin 2011 à LA FERME DU BLANCHOT à CROSSAC [44160], à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui a renouvelé les mandats des Membres du Conseil de Surveillance, lesdits Membres se sont réunis, en vue de procéder aux renouvellements du Président et du Vice-président du Conseil de Surveillance, de renouveler les Membres du Directoire et d'organiser la Direction Générale de la société.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

/... /

La séance est présidée par Pierre-Marie CHARIER.

En conséquence, Pierre-Marie CHARIER, en sa qualité Président de séance, constate que les membres du Conseil de surveillance présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil de Surveillance est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE DEMISSIONNAIRE,
- NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE,

/... /

PREMIERE DECISION - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE DEMISSIONNAIRE

Le Président rappelle que, par courrier en date du 30 mai 2011, Monsieur Marc CHARIER lui a notifié son intention de démissionner de son mandat de Membre du Directoire, en raison de sa prochaine intégration au Conseil de Surveillance, pour une prise d'effet au 17 juin 2011.

Le Conseil accepte cette démission et charge son Président de remercier Monsieur Marc CHARIER pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après échanges de vues, le Conseil de Surveillance décide de nommer en remplacement de Monsieur Marc CHARIER, démissionnaire :

- ▶ Monsieur **Philippe CUNIN** demeurant 23, Rue de Carcouët à NANTES (44000)

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Philippe CUNIN déclare accepter ses fonctions ; il précise en outre n'encourir aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION - NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance nomme également, en qualité de Membre du Directoire :

- ▶ Monsieur **Jean LE GOUZ DE SAINT-SEINE** demeurant 75, Route de la Jonelière à NANTES (44000)

pour la durée restant courir des mandats des Membres du Directoire, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Jean LE GOUZ DE SAINT-SEINE déclare accepter ses fonctions et précise n'encourir aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptibles de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

/...

.../